

*Accords fiscaux—Loi*

En conclusion, la véritable tragédie c'est que le projet de loi frappe les plus vulnérables et le groupe le plus important pour notre société—à une époque où nous entrons dans une nouvelle ère de concurrence internationale—les jeunes, qui sont en passe de devenir une génération perdue. Pour l'amour de Dieu, le gouvernement devrait écouter ce que les gens disent et les appels des jeunes, puis renverser cette tendance. S'il faut faire payer quelqu'un, que ce ne soit pas notre jeunesse.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, si le projet de loi C-96 était adopté, il permettrait au gouvernement du Canada de réduire la part fédérale du paiement des services de santé et des programmes d'enseignement postsecondaire créés et améliorés au cours des dernières années. L'Assurance-hospitalisation universelle, l'assurance médicale universelle, le financement de l'enseignement postsecondaire dans les universités et les collèges communautaires ont été créés parce que le gouvernement fédéral de l'époque voulait que les provinces améliorent ces services et en élèvent le niveau. Pour cela, le gouvernement fédéral acceptait de payer 50 p. cent des frais, si les provinces étaient d'accord. Sa contribution dépasserait même 50 p. 100 dans le cas des provinces défavorisées. Ces principes et cette politique ont eu cours pendant de nombreuses années. Ils ont été respectés tant que le gouvernement libéral de l'époque n'est pas intervenu, pour les mêmes prétextes que le gouvernement conservateur actuel, en plafonnant à 6 et 5 p. 100 les paiements de transfert aux provinces. Ce gouvernement libéral a déposé un projet de loi qui modifiait la formule en vigueur dans le cadre de la Loi sur le financement en bloc des programmes établis, modification qui libérait les provinces de l'obligation de réserver, aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, l'argent fédéral qui leur était versé à ces fins.

● (1620)

Le gouvernement est aux prises avec un déficit et il doit prendre des mesures pour diminuer ce déficit, paraît-il. Pour ce faire, il réduira notamment les paiements versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Mais il sait fort bien que les plus défavorisées surtout comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick qui sont toutes dirigées par des gouvernements conservateurs, l'Île-du-Prince-Édouard qui l'était elle aussi jusqu'à tout dernièrement, et le Manitoba qui est gouverné par des néo-démocrates, sont déjà à la limite de leurs moyens, qu'elles se sont fait dire par leurs bailleurs de fonds de ne pas accroître davantage leur déficit respectif.

Que peuvent-elles faire si ce projet de loi est adopté? Quelle est leur alternative si le gouvernement fédéral réduit sa contribution au financement des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire? Abaisser les normes de ces services, forcément. Comme mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), l'a fait remarquer il y a quelques instants, ils peuvent réduire le nombre de lits dans les hôpitaux. Ils peuvent dire aux universités d'admettre moins d'étudiants

ou d'avoir des classes plus nombreuses. Ils peuvent imposer des droits aux usagers. C'est l'un des principes du gouvernement conservateur actuel que de faire payer les gens pour les services qu'ils reçoivent même s'ils n'en ont pas les moyens. Ou bien ils peuvent augmenter les impôts. Ce sont là des options qui sont presque toutes impossibles.

Il faut que nous nous demandions si nous dépensons trop d'argent pour ces programmes. En 1982, le Canada se classait au septième rang parmi les douze pays membres de l'OCDE quant à la proportion du PIB consacrée à la santé publique. Au chapitre des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, nous venons également à un rang relativement bas par rapport aux autres pays de l'OCDE. Qu'en est-il de la recherche scientifique et du développement? Nous savons que le Canada ne vient pas au milieu de la liste, mais à l'avant-dernière place. Seule l'Italie sacrifie une proportion moindre de son PNB que le Canada à la recherche scientifique et au développement. Je veux parler de tous les pays appartenant à l'OCDE plus le Japon.

Or la mesure à l'étude propose de réduire le financement pour ces programmes par rapport à ce que le gouvernement fédéral payait auparavant, et nous disons aux Canadiens que nous ne pourrions plus jouir du degré d'excellence que nous avions auparavant.

Je tiens à dire bien clairement que lorsque nous prenons cette position, laquelle a été prise également par les premiers ministres conservateurs des provinces dont j'ai parlé, nous ne le faisons pas d'un point de vue politique très étroitement sectaire. On me permettra de faire signer au compte rendu l'opinion exprimée par un conservateur très éminent, du moins avait-il la réputation d'être conservateur avant d'être nommé à la magistrature par un premier ministre conservateur, M. Diefenbaker. Voici un extrait de ce qu'a dit le juge Emmett Hall dans un discours qu'il prononçait à Winnipeg le 3 avril 1986. Il traitait de l'état de l'assurance-maladie au Canada aujourd'hui. Je cite:

Le fin mot de l'histoire, c'est que même si nous avons fait beaucoup de progrès, nous sommes encore loin de la notion d'une assurance complète, accessible et transférable au Canada, de même que d'une stratégie nationale pour la réaliser. En fait, il se peut bien que nous nous orientions en sens inverse.

Ce que démontre ce projet de loi, c'est bien que nous prenons la direction que M. le juge Emmett Hall jugeait mauvaise. Il a ajouté:

Mais des changements s'annoncent, des changements que l'on qualifie de «réductions des dépenses» . . .

En termes simples, le gouvernement fédéral se propose de réduire ses dépenses de deux milliards de dollars par année d'ici à 1990-1991. D'ici là, 5,6 milliards de dollars ne seront pas dépensés, mais bien retirés des programmes de financement prévus.

Puis il a cité un organisme avec lequel je ne suis pas souvent d'accord, soit l'Association médicale canadienne:

L'AMC s'inquiète tout particulièrement de l'effet de la réduction du financement fédéral sur les provinces les plus pauvres telles que Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et, dans une moindre mesure, le Manitoba et le Québec.